

## LES POINTS SAILLANTS AU CONSEIL

### Rapport et recommandations de la Commission des affaires sociales

En décembre dernier, la Commission des affaires sociales déposait son rapport et ses recommandations découlant des auditions tenues dans le cadre de la consultation générale sur l'avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Ce rapport met en lumière les observations générales, les commentaires et les échanges recueillis auprès des organismes, des groupes, des citoyennes et des citoyens lors des audiences.

D'entrée de jeu, les membres de la Commission relèvent les consensus généraux qui se dégagent des audiences. Ainsi, la majorité des présentations et des mémoires plaident en faveur de la poursuite soutenue de l'action gouvernementale pour favoriser une égalité des droits, des responsabilités et des possibilités entre les femmes et les hommes. On s'entend également sur le fait que l'égalité de droits des femmes et des hommes est pratiquement accomplie, mais que l'égalité de fait demeure toujours une cible à atteindre. Enfin, on rappelle que la volonté politique est nécessaire pour continuer d'avancer vers une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

De façon générale, la grande majorité des groupes appuient les trois approches développées dans le document de consultation (spécifique, transversale et sociétale). Le rapport fait ressortir que 4 orientations énoncées reçoivent l'assentiment général des mémoires : la lutte aux stéréotypes sexistes, la recherche d'une plus grande autonomie économique des personnes, le soutien du rôle parental et du proche aidant et la participation égale des femmes et des hommes dans les sphères de décision. Pour ce qui est de l'orientation portant sur la promotion et l'amélioration de la santé et du bien-être, les parlementaires estiment qu'une reformulation de cette orientation est souhaitable pour cibler plus largement et privilégier une approche plus holistique en santé des femmes. Par exemple, les agences de la santé et des services sociaux devraient se doter de plans d'action régionaux en matière de santé des femmes. Quant à l'orientation sur l'élimination de toutes les formes de violence subies en raison du sexe, la Commission a jugé bon de recommander qu'une grande campagne d'éducation et de sensibilisation à long terme soit financée pour éliminer la violence faite aux femmes. Enfin, l'orientation proposant l'affirmation du rôle de l'État est apparue cruciale dans la majorité des mémoires. Sur cette question, la Commission recommande le maintien des structures actuelles en condition féminine et leur mandat respectif : le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.

En conclusion, le rapport propose des recommandations relatives à l'élaboration de la nouvelle politique de soutien aux droits des femmes pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, l'établissement d'un processus de consultation sur ce projet de politique, sa mise en œuvre de même qu'un système obligatoire de reddition de comptes. La Commission recommande que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) soit généralisée dans tout l'appareil de l'État et précise, par ailleurs, que les problématiques soulevées par plusieurs groupes d'hommes, tels le suicide, le décrochage et la garde des enfants, soient portées à l'attention des ministères responsables.

Le rapport de la Commission des affaires sociales peut être consulté à l'adresse suivante : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

## Loi électorale – Commission itinérante

Le 24 février dernier, la présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Diane Lavallée, présentait à la Commission spéciale sur la Loi électorale son *Mémoire sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale*.

L'étude du CSF révèle que le mode de scrutin proportionnel mixte ne constitue pas une garantie pour accroître la représentation des femmes.

Selon le Conseil, le mode de scrutin proportionnel mixte est un changement radical dans l'exercice de la politique québécoise et comporte des risques de recul pour les femmes et un affaiblissement de leur pouvoir d'influence.

Les études démontrent qu'avec l'introduction du mode de scrutin proportionnel mixte, on assiste à une multiplication des partis politiques, ce qui obligerait les représentantes du mouvement des femmes à redoubler d'énergie pour tenter d'influencer un plus grand nombre d'interlocutrices et d'interlocuteurs. En outre, les femmes ont intérêt à ne pas diviser leurs forces dans des partis qui peuvent certes partager leur vision, mais n'obtiennent, dans le meilleur des cas, qu'un nombre symbolique de sièges.

Enfin, un tour d'horizon des démocraties occidentales fait ressortir qu'il n'y a aucune relation de cause à effet entre le mode de scrutin et la proportion de femmes élues dans les différentes assemblées parlementaires. Avec 32 % de femmes à l'Assemblée nationale, le Québec se retrouve déjà au 14<sup>e</sup> rang sur 187 nations dans le palmarès de l'Union interparlementaire, un score honorable atteint dans le cadre d'un scrutin majoritaire. Pour le CSF, le problème se situe avant tout dans le fait qu'il y a peu de femmes candidates et les partis ont un rôle majeur pour accroître leur capacité à recruter des femmes.

Diane Lavallée fait valoir par ailleurs que le scrutin majoritaire, malgré ses défauts au regard de la représentation, n'a pas si mal servi les Québécoises pour ce qui est de la capacité des gouvernements à prendre des décisions fermes en faveur de l'égalité des sexes. Ainsi, depuis une trentaine d'années, des lois progressistes en matière d'équité salariale, de raffermissement des normes du travail, de partage du patrimoine familial, de perception des pensions alimentaires ont été adoptées parce que les gouvernements étaient stables et majoritaires. « Ces mêmes gains auraient-ils été possibles si le gouvernement avait dû négocier leur pertinence avec plusieurs partis d'orientations diverses ? » se questionne la présidente.

L'avis du CSF soutient que les partis politiques ont une importante responsabilité dans la correction du déficit démocratique féminin et que pour améliorer cette situation, ils doivent recruter les femmes là où elles exercent leurs professions et leurs actions sociales et communautaires, mettre en place des structures d'accueil adéquates et offrir des programmes de formation.

Ce mémoire peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/accueil/>

---

## Modèle de politique familiale municipale

C'est avec beaucoup d'intérêt que le Conseil prenait connaissance récemment de la politique familiale que la Ville de Québec a préparée pour offrir un milieu de vie qui soutient les familles tout en tenant compte de la diversité de leurs réalités.

Dans une correspondance adressée à la mairesse, Andrée Boucher, la présidente transmet ses félicitations et précise que ce document pourrait constituer un modèle de politique familiale municipale car il représente un outil important en vue de l'atteinte d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes. D'autant plus que, dans son avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, le Conseil ciblait les municipalités comme partenaires pour établir des alliances et que cette politique constitue une excellente illustration de la pertinence de cette recommandation.

Pour le Conseil, il est clair que les femmes sont sur le marché du travail pour y rester et que la société québécoise ne peut se priver de l'apport de la moitié de sa population pour poursuivre son développement économique et social. Il est donc fort intéressant de constater que la politique familiale de la Ville de Québec s'appuie sur une vision moderne de la famille, qu'elle prend acte de l'intégration des femmes au marché du travail et qu'elle s'écarte d'une vision traditionaliste des rôles sociaux déterminés en fonction du sexe.

La présidente se réjouit de constater que la ville pose un geste important en manifestant un engagement concret à l'égard de la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, d'une part, par l'implantation d'un programme de conciliation travail-famille à l'intention du personnel de la Ville de Québec et, d'autre part, par l'analyse des moyens qui encourageraient les entreprises à se doter de tels programmes.

---

## Conférences régionales des élus

Par le biais de ses bureaux régionaux, le Conseil a observé que les conférences régionales des élus (CRÉ) ne prennent pas toutes en considération l'article 99 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche qui prévoit que les plans quinquennaux des CRÉ doivent tenir compte en priorité de la participation à la vie démocratique des jeunes et, selon les principes d'égalité et de la parité, des femmes.

Si plusieurs CRÉ ont adopté, ou sont en voie de le faire, des ententes spécifiques en condition féminine, des politiques d'équité et d'égalité, force est toutefois d'admettre que d'autres régions manifestent peu ou pas d'intérêt pour la question et ne se sentent pas liées par l'article 99. Ce phénomène s'exprime

généralement par le retrait de la condition féminine des champs d'intervention ciblés par les CRÉ, par l'abolition des structures consultatives et par l'absence de priorités d'action dans les plans quinquennaux.

La présidente du Conseil transmettait donc ces observations à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Nathalie Normandeau, pour lui rappeler que les actions incitatives de sensibilisation, d'information et de soutien auprès des CRÉ sont plus nécessaires que jamais en attendant de la prochaine politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle souhaite ainsi que les ressources régionales de son ministère soient mobilisées pour assurer le suivi de ce dossier et que des actions soient entreprises pour épauler les CRÉ dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

---

## « Droits de l'homme » ou « Droits humains »?

Dans le cadre des réformes entreprises par l'Organisation des Nations Unies (ONU) au sein des organes intergouvernementaux, l'ONU s'apprête à créer une nouvelle institution qui vise à renforcer ses mécanismes de promotion du respect universel et de défense de tous les « droits de l'homme » et de toutes les libertés fondamentales, notamment entre les femmes et les hommes. Le Canada, comme le Québec, propose que ce nouveau conseil porte la dénomination de « Conseil des droits humains », proposition qui ne fait pas l'unanimité dans certains États francophones et qui pourrait soulever la controverse.

La présidente du Conseil transmettait à Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, son indéfectible accord et soutien pour le changement de dénomination de cet organisme.

Le Conseil s'appuie sur le principe qu'une langue n'est pas statique mais qu'elle évolue, se modernise et s'enrichit. Tout comme elle est une manière de représenter les rapports sociaux, elle contribue au développement d'une identité ainsi qu'à la poursuite de projets de société visant la réalisation de l'égalité de droits et de fait entre les femmes et les hommes. Il est donc essentiel que des efforts soient entrepris pour moderniser la langue, notamment pour féminiser et éliminer les connotations potentiellement sexistes contenues dans certains mots et expressions.

---

## LES PROJETS DU CSF

### Journée internationale des femmes

Cette année, le CSF a préféré laisser à chaque milieu le soin de choisir un thème en fonction de ses réalités et de ses aspirations tout en leur fournissant un ensemble d'outils de base qui pourront accompagner la réflexion et les activités.

Comme nouveauté, le CSF a produit une affiche percutante arborant un symbole de la Journée internationale des femmes pouvant être utile aux groupes pour annoncer leurs diverses activités. Est disponible également, un document intitulé *Portrait des Québécoises en 8 temps* qui présente les données statistiques les plus récentes concernant divers aspects de la vie des femmes du Québec comme l'éducation, le travail, la santé et le pouvoir. Des portraits pour chacune des régions sont également disponibles.

À ces documents s'ajoutent *L'origine véritable du 8 mars* qui relate les circonstances de la naissance de la Journée internationale des femmes et l'édition 2005 de *La constante progression des femmes* qui trace l'histoire des avancées des Québécoises au cours des années.

À toutes les femmes du Québec, le Conseil souhaite une bonne Journée internationale des femmes, occasion privilégiée pour se remémorer le chemin parcouru et pour discuter des moyens de faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre société et dans le monde.

Les outils de base peuvent être consultés et commandés à l'adresse suivante :

<http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/8mars/?F=8mars2006&rub=1&ma=66>

---

## Colloque *Diversité de FOI, Égalité de DROITS*

L'affirmation religieuse menace-t-elle l'égalité des sexes? Est-ce que religions et droits des femmes sont compatibles? Comment renforcer la cohésion autour des droits des femmes et de l'égalité des sexes en présence de différences religieuses? Pour le Conseil, ces questions font ressortir l'urgence de mettre en débat la question des rapports entre l'État et les groupes religieux.

C'est pourquoi le CSF organise le colloque *Diversité de FOI, Égalité de DROITS* ayant comme objectif de s'interroger sur les modèles et les stratégies à adopter pour construire le dialogue et renforcer les alliances entre femmes de toutes croyances autour des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Cet événement aura lieu les 23 et 24 mars prochains à l'hôtel Hilton Bonaventure à Montréal. Pour les détails de l'inscription et des frais, on peut visiter le site Internet du CSF à l'adresse suivante : <http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/accueil/>

---

## Les publications

### Nouvellement éditées

*Gazette des femmes*, janvier-février 2006, vol. 27, n° 4, 40 p.

### Notre femme de l'année, Homa Arjomand

La *Gazette des femmes* a tenu à inaugurer l'année 2006 en désignant sa femme de l'année. La journaliste Danielle Stanton a dressé le portrait de Homa Arjomand, une incroyable battante,

tenace, engagée et totalement dévouée aux causes qu'elle défend. Avec comme seules armes de combat un téléphone et un ordinateur, elle a réussi l'impossible : obliger le gouvernement ontarien à barrer la route aux projets de tribunaux islamiques, réclamés par un groupe de musulmans. Irakienne d'origine, cette Torontoise a entrepris de nombreuses batailles, ne baisse jamais les bras et se bat pour défendre les droits humains. La création de la coalition pour s'opposer à l'implantation des tribunaux dits islamiques en Ontario aura porté ses fruits.

À lire également l'article sur Nabila Ben Youssef et son provocant spectacle *Arabe et cochonne*. Décidée à s'exprimer désormais seule sur une scène, elle compte bien continuer à déboulonner le cliché de la musulmane victime et pas rigolote du tout.

À ne pas manquer par ailleurs, l'entrevue exclusive avec l'écrivaine française, Benoîte Groult, qui nous ouvre les pages de son prochain roman sur le vieillissement des femmes.

---

*Gazette des femmes*, mars-avril 2006, vol. 27, n° 5, 40 p.

### 8 rêves pour le 8 mars

À l'aube de la Journée internationale des femmes, la *Gazette des femmes* a laissé carte blanche à huit intrépides journalistes pour nous livrer, entre rêve et réalité, leur vision d'un monde plus équitable. Sont au rendez-vous, Nicole Beaulieu, Jean Dion, Monique Durand, Robert Frosi, Françoise Guénette, Laura-Julie Perreault, Mélanie Saint-Hilaire et Danielle Stanton avec leurs idées parfois hilarantes, parfois touchantes, mais toutes aussi troublantes.

À lire également un reportage sur le phénomène de la migration des Chinoises qui quittent leur campagne pour les lumières des métropoles dans l'espoir d'une vie meilleure.

---

**Affiche – Journée internationale des femmes - 8 mars 2006**, janvier 2006, n° 205-15-I. [\[Fichier PDF\]](#)

**Document statistique – Portrait des Québécoises en 8 temps**, janvier 2006, n° 205-11-I, 4 p. [\[Fichier PDF\]](#)

**Document statistique – Portrait des régions en 8 temps** (régions 01 à 17), janvier 2006, 2 p. chacun. [\[Fichier PDF\]](#)

**Document d'information – La constante progression des femmes**, décembre 2005, n° 205-13-I, 8 p. [\[Fichier PDF\]](#)

**Document d'information – L'Origine véritable du 8 mars, Journée internationale des femmes**, novembre 1995, n° 196-02-I, 2 p. [\[Fichier PDF\]](#)

**Document d'information – Document de référence – 8 mars 2006**, n° 205-16-I, 2006, 5 pages. Format électronique seulement. [\[Fichier PDF\]](#)

**Document d'information – The Long March Forward**, décembre 2005, 205-14-I, 8 p. [\[Fichier PDF\]](#)

**Document d'information – The "True" Origins of March 8, International Women's Day**, novembre 1995, n° 198-12-I, 2 p. [\[Fichier PDF\]](#)

---

## Sous presse... À surveiller !

**Avis - Commentaires sur le projet de loi no 89 – Loi sur les activités cliniques et de recherches en matière de procréation médicalement assistée et modifiant d'autres dispositions législatives**, mars 2006, 205-17-A. Disponible en mars 2006.

**Document d'information - Plan d'action 2006-2007**, avril 2006. Disponible en avril 2006.

---

## Où se procurer les publications ?

À moins d'indication contraire, on peut se procurer gratuitement les publications du Conseil mentionnées dans ce bulletin. Il suffit de s'adresser au :

Service des communications du Conseil du statut de la femme  
Téléphone : (418) 643-4326, poste 239 ou 1 800 463-2851  
Télécopieur : (418) 643-8926  
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>  
Courriel : [publication@csf.gouv.qc.ca](mailto:publication@csf.gouv.qc.ca)

Les publications sont également disponibles en fichier PDF sur le site Internet du CSF, dans la section *Publications* :  
<http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/publications/?ma=20>

La *Gazette des femmes* est vendue en kiosque 3,50 \$ le numéro et, par abonnement, au coût de 24 \$ pour 15 numéros ou de 10 \$ pour 5 numéros (taxes incluses). S'adresser à :

La *Gazette des femmes*  
Service aux abonnements  
4380, rue Garand  
Ville Saint-Laurent (Québec) H4R 2A3  
Téléphone : 1 800 665-5372  
Courriel : [gazettefemmes@postexperts.com](mailto:gazettefemmes@postexperts.com)  
Internet : <http://www.gazettedesfemmes.com/>

---

## Des petits pas pour les femmes... Une grande victoire pour la collectivité !

### Le 8 mars, un mythe?

Si la Journée internationale des femmes est bien ancrée dans la mémoire collective, l'origine du 8 mars demeure une série de dates, de mois, de villes et de luttes à se remémorer. Pour raviver les souvenirs, un bref rappel des moments historiques.

**3 mai 1908** – Selon les références, il semble que le vrai 8 mars ait eu lieu le 3 mai 1908 à Chicago. En l'absence de l'orateur habituel des dimanches du mouvement socialiste américain, deux oratrices de ce mouvement montent sur la tribune pour dénoncer l'exploitation des ouvrières sous-payées qui n'ont pas le droit de vote.

**Dernier dimanche de février 1909** – Le comité nation des femmes du Parti socialiste américain organise une manifestation officielle, le *Woman's Day*, et recommande à toutes les sections locales de réserver cette journée sur la question du suffrage féminin.

**28 février 1909** – Cinq *meeting* pour le suffrage féminin et la lutte pour le socialisme ont lieu dans la région de New York. On les appelle *Woman's Suffrage Demonstrations* ou *Woman's Suffrage Meetings*.

**22 novembre 1909 au 15 février 1910** – Grève des chemisières et chemisiers à New York. Alors que 80 % des grévistes sont des femmes, on l'appelle la *Grève du mouvement des femmes*.

**Août 1910** – Le *Woman's Day* devient officiellement la Journée internationale des femmes lors du Congrès de la 11<sup>e</sup> Internationale socialiste à Copenhague et a comme objectif de promouvoir la lutte pour le suffrage féminin.

**1911** – La Journée internationale des femmes est célébrée pour la première fois avec éclat en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Suisse et aux États-Unis.

**8 mars 1914** – Les femmes des différentes nations européennes célèbrent enfin la Journée internationale des femmes.

**8 mars 1971** – Au Québec, le Front de libération des femmes lance officiellement, le 8 mars, une campagne nationale en faveur de l'avortement libre, gratuit, sur demande.

**Depuis 1971** – Les groupes de femmes, les syndicats et les groupes communautaires ont grandement contribué à faire de la Journée internationale des femmes une manifestation annuelle publique pour revendiquer l'obtention par les femmes de leurs droits légitimes.

**Source :**

- Document d'information – *L'Origine véritable du 8 mars, Journée internationale des femmes*, novembre 1995, n° 196-02-I, 2 p.

## Le prochain *Info-CSF*

Veillez prendre note que le prochain numéro de l'*Info-CSF* paraîtra en juin 2006. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois de mars, avril et mai 2006.

### L'*Info-CSF* en fichier PDF

L'*Info-CSF* est maintenant intégré sous forme de fichier PDF au site Internet du Conseil, dans la section

**Publications :** Par catégories – *Info* ou  
Par sujets – *Information générale*

Sauf exception, ce bulletin d'information est dorénavant expédié par courrier électronique.

L'*Info-CSF* est publié par le Service des communications du Conseil du statut de la femme, 800, place D'Youville, 3<sup>e</sup> étage, bureau 300, Québec (Québec) G1R 6E2 • Téléphone : (418) 643-4326 • Dépôt légal – 2006, Bibliothèque nationale du Québec • ISSN : 1492-1316 • Rédaction : Gaétane Laferrière • © Gouvernement du Québec